



HAL
open science

Les bibliothèques des prêtres communalistes aux XVII^e et XVIII^e siècles

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les bibliothèques des prêtres communalistes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Marc Venard; Dominique Julia. Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, La Thune, pp.241-255, 2005, 2-913847-34-X. hal-04605606

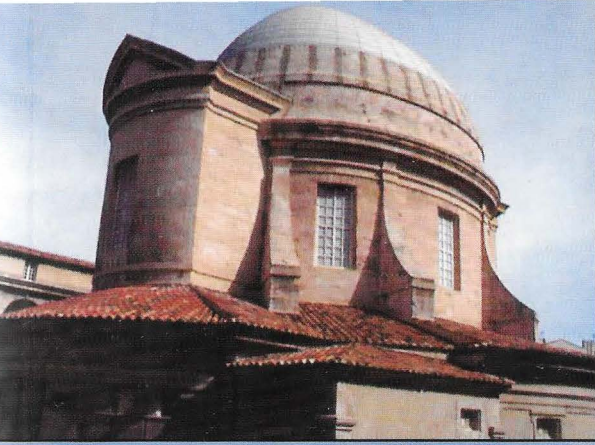
HAL Id: hal-04605606

<https://uca.hal.science/hal-04605606>

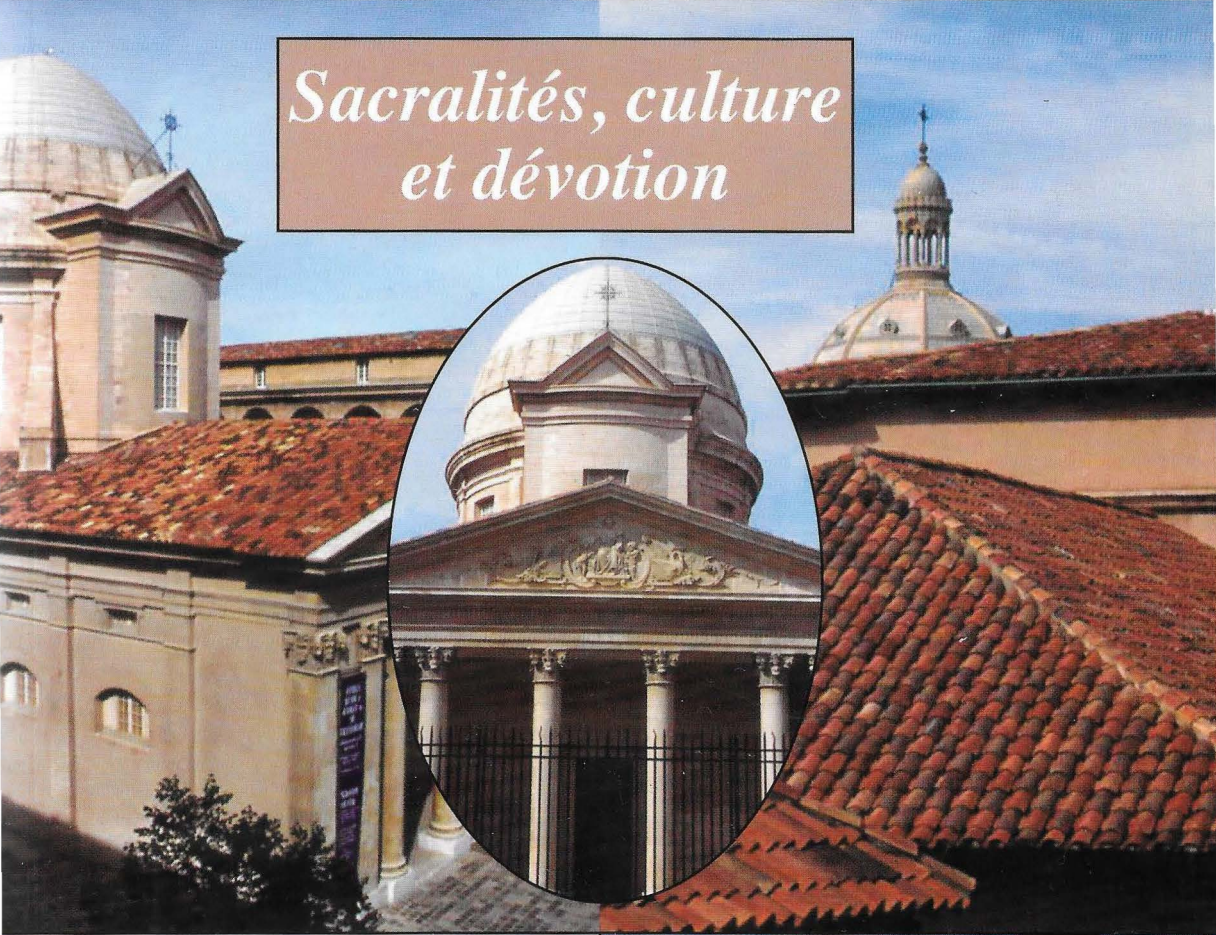
Submitted on 7 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



*Sacralités, culture
et dévotion*



LA THUNE
MARSEILLE

Sacralités, culture et dévotion

**Ouvrage publié avec le concours
du
CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
&
du CENTRE D'ANTHROPOLOGIE RELIGIEUSE EUROPÉENNE
(CARE)
de l'E. H. E. S. S. (Paris)**

En couverture : La Vieille Charité de Marseille
Clichés : René Quan Yan Chui, o.p.

© La Thune, Marseille, 2005
ISBN : 2-913847-34-X

Sacralités, culture et dévotion

Bouquet

offert à Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD
réuni par Marc VENARD et Dominique JULIA

LA THUNE
MARSEILLE

2 0 0 5

Ont contribué à ce volume

Régis BERTRAND, université d'Aix-Marseille I
Marc BOUYSSOU, Blois
Serge BRUNET, université de Montpellier III
Bernard DOMPNIER, université de Clermont-Ferrand II
Michel FROESCHLÉ, observatoire de la Côte d'Azur
Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, C.N.R.S.-E.H.E.S.S.
Stéphane GOMIS, université de Clermont-Ferrand II
Françoise HERNANDEZ, lycée de Pierrelatte
Bernard HEYBERGER, université de Tours
Dominique JULIA, C.N.R.S.-E.H.E.S.S.
Nicole LEMAITRE, université de Paris I-Sorbonne
Annie LEROUX, institut Claude Longeon, université de Saint-Etienne
Anthony MCKENNA, université de Saint-Etienne
Philippe MARTIN, université de Nancy II
Bernard MONTAGNES, archiviste de la province dominicaine de Toulouse
Jean QUÉNIART, université de Rennes II
Robert SAUZET, université de Tours
Stefano SIMIZ, université de Nancy II
Gilles SINICROPI, université de Clermont-Ferrand II
Dominique VARRY, E.N.S.S.I.B., Villeurbanne
Marc VENARD, université de Paris X-Nanterre

Les bibliothèques des prêtres communalistes aux XVII^e et XVIII^e siècles

Sous l'Ancien Régime, les communautés de prêtres sont, au sein de l'Église de France, des institutions paroissiales aux caractères bien spécifiques. Ces sociétés sont particulièrement nombreuses dans les diocèses de montagne, du Jura aux Pyrénées, en passant par le Massif central ; par exemple, le diocèse de Clermont en compte deux cents sur un total de plus de huit cents paroisses. Apparues aux XIII^e et XIV^e siècles, elles accueillent exclusivement les prêtres natifs de la paroisse. Ceux-ci portent le nom de prêtres « filleuls » car ils ont tous été baptisés dans l'église paroissiale qui a consacré leur renaissance spirituelle. Les fraternités les plus considérables ont rassemblé jusqu'à soixante, voire cent membres, comme à Ambert (diocèse de Clermont) ou à Aurillac (diocèse de Saint-Flour).

Les prêtres sociétaires sont, à côté du curé et de son vicaire, des clercs au statut bien particulier. Leur spécificité est liée notamment aux conditions qui président à leur recrutement. Au moment de sa réception, l'impétrant doit fournir son certificat de baptême attestant de sa qualité de prêtre « natif ». Les compagnies les mieux structurées, que sont les fraternités de prêtres « filleuls et communalistes », se sont dotées de véritables organes de gouvernement. L'assemblée plénière, notamment, a la responsabilité de valider les candidatures. Elle s'assure que le postulant possède certaines qualités. Ainsi, il doit prouver qu'il maîtrise un tant soit peu l'art de chanter.

En effet, une des missions des communalistes est d'assurer tout ou partie de l'office canonial. Il est donc indispensable pour chaque membre de s'insérer avec harmonie dans le chœur. Par ailleurs, chaque année ou selon une périodicité plus longue, les sociétaires s'assemblent afin de procéder à l'élection de plusieurs officiers aux compétences diverses. Le « syndic » ou « baile » s'occupe de la gestion quotidienne. Chaque mois, parfois tous les quinze jours, il convoque une

assemblée afin de traiter des affaires communes. Pour sa part, le « pointeur » est plus spécifiquement chargé de veiller au bon déroulement des offices. Il tient également le registre de la « pointe ». Cette feuille de présence contrôle l'assiduité des clercs. Elle permet de distribuer la part des revenus dévolue à chacun en fonction de son temps de présence aux offices. Le terme « communauté » doit toutefois être compris dans un sens bien particulier. En effet, à de rares exceptions près, ces enfants de la paroisse, ayant accédé au sacerdoce, ne mènent pas une vie commune. L'expression est donc à prendre ici dans le sens d'un partage des biens communs. Cette manse commune se nourrit des nombreuses demandes de messes et d'offices divers fondés, afin de soulager les âmes des défunts dans l'au-delà. Ainsi, les prêtres filleuls occupent principalement leur temps à la célébration des fondations pies. Sur le plan spirituel, leur apport est donc double. D'une part, leur fonction « obituaire » est très rassurante pour une population soucieuse de venir en aide aux âmes du Purgatoire ; d'autre part, leur présence solennelle dans le chœur de l'église paroissiale rehausse la qualité du culte. Il s'agit de leurs missions principales. Cependant, leur rôle ne se limite pas à leurs fonctions religieuses. En effet, bien souvent, ils se voient confier l'administration de l'hôpital local, ou encore la gestion des écoles¹.

Figures originales de la cléricature d'Ancien Régime, les prêtres natifs semblent donc occuper, au sein de l'Église gallicane, une place à part. Mais ces clercs sont-ils aussi atypiques qu'il y paraît ? Leur univers culturel est-il à ce point différent notamment de celui du curé ? Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questions, il a semblé intéressant de s'interroger sur la présence du livre au sein de la maison du prêtre communaliste. L'étude de quelques bibliothèques individuelles sera suivie de l'analyse de bibliothèques communes, en particulier de celle de la communauté de Saint-Bonnet-le-Château dans les monts du Forez.

Des bibliothèques personnelles...

Dans la plupart des diocèses de France, les statuts synodaux promulgués aux XVII^e et XVIII^e siècles dressent « la table des livres que les curéz et autres ecclésiastiques sont obligez d'avoir chez eux ». En 1653, Louis d'Estaing, évêque de Clermont, indique une quinzaine de références. On ne s'étonnera pas de trouver au premier rang de cette liste « la Sainte Bible », suivie de « quelque commentaire facile et succinct » des Écritures. Le « concile de Trente » et son « catéchisme », et une « vie des saints bien approuvée » sont également mentionnés, ainsi que « quelques livres des cas de conscience, comme (...)

1. Pour plus de précisions, voir ma thèse de doctorat, *Les « enfants prêtres » des paroisses auvergnates. Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime (1516-1792)*, Université Blaise Pascal, Clermont II, 2002, 3 vol.

Tolet »². Enfin, le texte indique qu'il est indispensable de posséder « quelques livres des choses spirituelles, comme sont les Méditations et confessions de S. Augustin, S. Bernard, les œuvres de Grenade³, Molina, « De la Sainteté des prestres », et, pour terminer, « les presens statuts »⁴. Est-ce là beaucoup exiger des prêtres ? Il semble plutôt que l'évêque exprime ici des obligations minimales. En la matière, l'un de ses successeurs, Jean-Baptiste Massillon, ne formule pas d'autres exigences⁵.

Au même titre que les autres ecclésiastiques, les prêtres natifs sont donc tenus de respecter les exigences formulées dans les statuts. Qu'en est-il dans la réalité ? Sont-ils des ecclésiastiques respectueux des directives de leur évêque ? Vont-ils au-delà de ces exigences ?

La source exploitée pour mener à bien cette enquête est l'inventaire après décès. Ce type de document reste rare. Pour le diocèse de Clermont, le dépouillement d'un assez grand nombre de minutes notariales n'a livré qu'une vingtaine d'inventaires concernant des prêtres filleuls. Tous étaient membres de sociétés de communalistes. Une source rare et souvent incomplète, puisque sur seize inventaires, courant des années 1690 à la Révolution, cinq d'entre eux livrent seulement le nombre de volumes sans en donner le détail. Ainsi, en 1750, lors de l'inventaire des biens d'Antoine-André Messe, communaliste de l'église de Besse, le notaire indique qu'« il s'est trouvé 400 livres ou volumes de différentes sortes, sacrés ou profanes, forts usés »⁶. De toute évidence, maître Julhard a voulu s'éviter une corvée, pour des ouvrages qui à ses yeux ne semblent pas avoir une grande valeur⁷.

2. Francisco Tolet (1532-1596). Ce jésuite espagnol, célèbre prédicateur des papes de la fin du XVI^e siècle, est surtout connu pour sa *Summa conscientiae, seu Instructio sacerdotum, ac de septem peccatis mortalibus*, publiée à Rome en 1618.

3. Louis de Grenade (1504-1588), dominicain, est sans doute un des théologiens espagnols qui ont eu le plus d'influence en France.

4. *Canons synodaux du diocèse de Clermont, reveus, corrigés et augmentés par Reverend Pere en Dieu Louis d'Estaing, evesque dudit Clermont*, Clermont, 1653, p. 188.

5. L'évêque Massillon n'a jamais procédé à l'impression de nouveaux statuts synodaux. Seules quelques ébauches de projets nous sont parvenues. Bien souvent, il semble qu'on se contente de rappeler les textes antérieurs. Voir arch. de l'évêché de Clermont, E 2-3 (pièces n^{os} 1 à 11) : travaux préparatoires pour l'établissement de nouveaux statuts par Jean-Baptiste Massillon (1717-1742).

6. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 04613, acte du 16 janvier 1750, minute de M^e J. Julhard.

7. Philippe Goujard indique également qu'il s'agit de limiter le coût de l'acte notarié. Il cite un notaire qui, au moment de dresser un inventaire après décès, mentionne la présence de plusieurs centaines de volumes « dont on n'a pas fait l'inventaire détaillé pour éviter les frais ». Ce constat invite Philippe Goujard à « penser que les inventaires dont on dispose sont fort incomplets et ne prennent en compte que les biens ayant une valeur importante et surtout rapide à inventorier », voir *Un catholicisme bien tempéré. La vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie (1680-1789)*, Paris, 1996, p. 210.

Plus déroutants encore sont les inventaires qui ne mentionnent pas la présence de livres. Est-ce possible ? Là encore, l'initiative est laissée au scribe qui peut faire le choix de s'intéresser exclusivement aux biens ayant une certaine valeur marchande. Or, si le prêtre possédait exclusivement quelques livres liturgiques très usés ou quelques brochures, il se peut très bien qu'ils n'aient pas été répertoriés⁸.

De ce fait, la quête s'est avérée difficile. En définitive, j'ai pu analyser neuf bibliothèques de prêtres communalistes, réparties inégalement entre les XVII^e et XVIII^e siècles. La première est révélée par un inventaire réalisé en 1618. Deux datent des années 1674 et 1693. Les six autres s'échelonnent depuis la décennie 1730-1739 jusqu'aux années 1760. Autant dire qu'au vu des insuffisances importantes de la source, les remarques suivantes ne prétendent aucunement avoir valeur de conclusions définitives.

La taille de ces « librairies » d'Ancien Régime est également à prendre en compte. Elles rassemblent chacune moins de cent volumes, exceptée celle de Jean Bourderie, décédé en 1674, qui compte 172 volumes, pour 134 titres⁹.

Dans cet ensemble, la bibliothèque de Jean Gallet, communaliste ambertois, réclame un traitement particulier¹⁰. D'une part, il s'agit de l'inventaire le plus

ancien de notre échantillon ; d'autre part, il est possible de comparer cette liste avec celle des ouvrages possédés par un sociétaire de l'église Saint-Pierre du Queyroix de Limoges, Jean Raymond¹¹. Ainsi, l'un comme l'autre ont peu de livres. Jean Gallet détient 19 ouvrages, alors que son confrère limougeaud en possède 17. Il s'agit de livres religieux, hormis un recueil de tragédies, celui de Robert Garnier, dont ils ont chacun un exemplaire ! Dans les deux cas, on ne trouve pas trace d'une Bible. Cependant, plusieurs livrets « professionnels » sont bien présents, chez Jean Gallet, avec *La sainte messe* du Père Richeome ainsi

8. L'absence, chez certains prêtres, d'une Bible ou pour le moins d'un simple exemplaire du *Nouveau Testament*, de même que du *Catéchisme du concile*, pose question.

9. Etudiant le clergé jurassien, Michel Vernus a eu l'occasion de s'intéresser aux bibliothèques des prêtres familiaux, autre appellation des prêtres natifs. Au total, il a pu analyser 14 bibliothèques de prêtres sociétaires. Si certaines de ces bibliothèques sont parfois modestes, d'autres sont beaucoup plus riches. Ainsi, en 1744, Jacques Monnier, familial de Revigny, possède 22 volumes seulement. En revanche, en 1780, son confrère de Lons-le-Saunier, Gaspard Brenez en possède 557. Quant à la bibliothèque de François-Louis Deleschaux, prêtre de Saint-Désiré, inventoriée en 1794, elle rassemble 1034 volumes. Voir « La culture du clergé jurassien de la fin du XVII^e siècle à la Révolution », *Travaux présentés par les membres de la société d'émulation du Jura en 1979 et 1980*, Lons-le-Saunier, 1981, p. 101-131.

10. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/502, acte du 16 février 1618, minute de M^e A. Chamblard.

11. La bibliothèque de ce prêtre limougeaud a été analysée par Michel CASSAN, « Les horizons d'un communaliste de Limoges au début du XVII^e siècle », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, 116, 1989, p. 97-109. Jean Raymond meurt en 1633, c'est-à-dire une quinzaine d'années après Jean Gallet.

que plusieurs recueils de sermons et d'homélies, tandis que Jean Raymond possède plusieurs manuels de confession. En revanche, si Jean Raymond goûte peu la langue latine, avec un seul titre, 11 des ouvrages de son confrère ambertois sont en latin.

Il est séduisant de penser que ces deux inventaires constituent peut-être la trame commune de la culture livresque du communaliste, en cette première moitié du XVII^e siècle. Peut-être, plus globalement, s'agit-il aussi d'un instantané sur la culture cléricale, avant la création des instituts de formation que sont les séminaires.

Lorsqu'on évoque la présence de livres au sein d'une maison, il est légitime de se demander où ceux-ci sont conservés. Le seul meuble est celui qui se trouve dans le foyer de Pierre Peschier. L'inventaire de ses biens, en 1762, stipule précisément que la modeste collection du défunt (40 volumes au total) est rangée dans « le haut de l'armoire en bois de sapin, derrière des portes à cadre et en grillage à fil d'archal, fermant à clef »¹². Si Pierre Peschier possédait peu de livres, il en prenait en tout cas bien soin. En effet, chaque volume « était relié en basane »¹³. De plus, afin d'éviter tout problème d'humidité et de moisissure, il avait fait installer des portes laissant passer l'air à travers un grillage en laiton. Ailleurs, les livres reposent plus communément sur des rayonnages en bois, ou encore sur un « dressoir », voire dans les « tiroirs » d'une armoire.

L'étude de la composition des bibliothèques de communalistes a révélé une forte proportion de titres consacrés à la théologie et en général à la religion. Ce constat, celui d'une forte spécialisation religieuse, rejoint ce qui a pu être observé ailleurs, notamment par Jean Quéniart dans les villes de l'Ouest où, en 1697-1698, 80 % des livres détenus par des ecclésiastiques, et encore 65 % dans les années 1780, relèvent de cette catégorie¹⁴. Ainsi, plus de 80 % des 206 volumes composant les collections de cinq communalistes ambertois qui vivaient au milieu du XVIII^e siècle, sont des ouvrages de théologie¹⁵. Une part écrasante, qui marginalise d'autant plus les autres matières. À l'intérieur de cet ensemble,

12. Le fil d'archal est un fil de laiton.

13. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/707, acte du 3 avril 1762, minute de M^e E. Maignet.

14. Voir de Jean QUÉNIART, *Culture et société urbaines dans la France de l'ouest au XVIII^e siècle*, Paris, 1978, et « Les bibliothèques ecclésiastiques à Rennes au XVIII^e siècle », *Livres et culture du clergé à l'époque moderne (Actes du colloque de Marseille, 31 mars-1^{er} avril 1995)*, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 83, 1997, p. 203-214.

15. Il s'agit d'une bibliothèque imaginaire composée à partir de cinq collections différentes, qui sont celles de Pierre Itier (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 30/265, acte du 11 juillet 1747, minute de M^e J. Ponchon), Antoine Flouvat (*Ibid.*, 5 E 30/269, acte du 14 octobre 1751, même notaire), Joseph Imarigeon (*Ibid.*, 5 E 30/277, acte du 13 octobre 1756, même notaire), Pierre Peschier (voir note n^o 13) et Jean-Michel Pourreyron (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/707, acte du 26 octobre 1762, minute de M^e E. Maignet).

Répartition des volumes par matière				
Prêtre Localité Date	Bourderie Ardes 1674	Peschier Ambert 1693	Picard Besse 1738	Itier Ambert 1747
Théologie	37	7	42	26
Droit	9	2	18	0
Sciences et Arts	7	0	0	0
Belles-Lettres	105	0	5	6
Histoire	14	0	1	4
Total	172	9	66	36

Prêtre Localité Date	Flouvat Ambert 1751	Imarigeon Ambert 1756	Pourreyron Ambert 1762	Peschier Ambert 1762
Théologie	43	13	55	30
Droit	4	0	0	0
Sciences et Arts	2	2	0	3
Belles-Lettres	2	3	4	0
Histoire	1	1	0	7
Total	52	19	59	40

la moitié des volumes porte sur la théologie morale et l'art du sermon. Ce sont avant tout vers les classiques de la production religieuse que se sont tournés les « enfants prêtres ». On trouve la *Théologie morale* de Bonacina¹⁶, ou encore celle de Bonal¹⁷. Les recueils de sermons sont représentés par les travaux des prédicateurs Bourdaloue, Cheminais¹⁸ ou Giroud. Ce genre littéraire ne sert pas seulement à l'exercice de la prédication. Il a également vocation à alimenter la piété

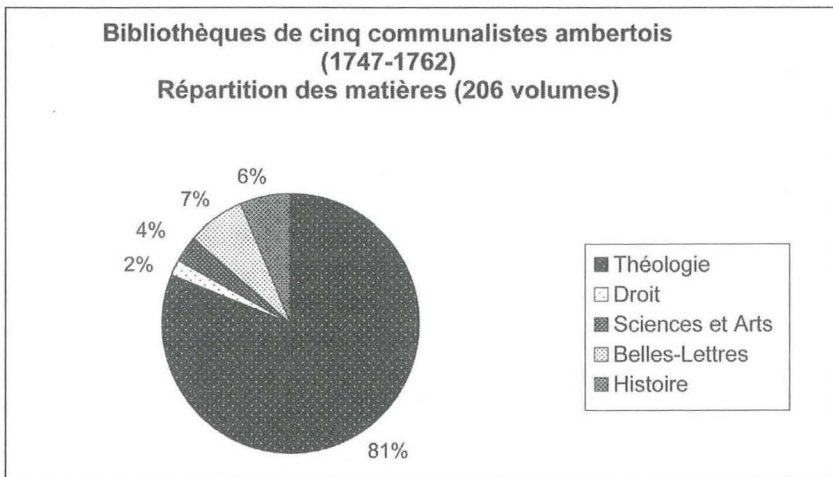
16. Martin Bonacina (1585-1631) fut professeur de droit canonique et civil à Milan avant de devenir évêque d'Utique.

17. Raymond Bonal (1600-1653) est l'auteur d'un cours de théologie morale enseigné dans de nombreux séminaires sulpiciens. Tel est le cas au séminaire de Clermont fondé en 1656.

18. Cheminais (1652-1689), membre de la Compagnie de Jésus, fut professeur de rhétorique à Orléans. Ses sermons lui firent une brillante réputation d'éloquence.

des clercs. Cependant, la présence de ce type d'œuvre confirme l'implication de plus en plus forte de ce clergé dans le travail de pastorale. En effet, depuis la fin du XVII^e siècle, la proportion des communalistes approuvés pour entendre les confessions et seconder le curé dans ses tâches ne cesse de croître¹⁹. Par ailleurs, parmi les titres ayant trait à l'histoire ou aux sciences, on peut mentionner, *La culture parfaite des jardins*, une *Relation curieuse de l'état présent de la Russie* ou encore une *Histoire de la Ligue* de Maimbourg²⁰.

La composition de la bibliothèque de Jean-Louis Riondet, prêtre familial de Saint-Just d'Arbois dans le Jura, offre un autre exemple de ces bibliothèques ecclésiastiques. L'inventaire, réalisé en 1787, relève 330 volumes pour 134 titres. Sur 96 titres identifiés, on compte 49 ouvrages religieux et 47 ouvrages profanes. La répartition diffère donc du schéma habituel où la religion l'emporte largement. Jean-Louis Riondet possède tout de même 14 recueils de différents sermons. Dans les livres profanes, la première place revient à l'histoire, avec 22 titres. Ce rayon ne se limite pas à l'histoire pieuse ou à l'Antiquité. En effet, on note une réelle curiosité pour les périodes récentes, notamment de l'histoire nationale, avec un *Siècle de Louis XIV*, une *Vie de Philippe d'Orléans* ou encore une *Instruction sur l'histoire de France*²¹.



19. Ainsi, en 1667, l'évêque de Clermont, au cours de ses visites, accorde son approbation pour l'administration des sacrements à 166 sociétaires sur 513, soit 32,3 % d'entre eux. Dans les années 1700, son successeur approuve 234 prêtres natifs sur 436, soit 53,7 % de l'effectif visité. Ce pourcentage passe à 71,4 % dans les années 1730, soit 232 clercs sur 325.

20. Louis Maimbourg (1610-1686), jésuite, historien et controversiste. Ce titre figure parmi les livres de Pierre Itier.

21. Michel VERNUS, *La vie arboisienne. Ville et villages au dernier siècle de l'Ancien Régime (XVIII^e siècle)*, Dôle, 1979, p. 110-117.

Que savons-nous de l'utilisation de ces ouvrages ? Du fait de l'orientation de ces bibliothèques, l'usage en est avant tout très professionnel.

À cet égard, l'inventaire de la bibliothèque de Jean Bourderie apporte des éclairages intéressants²². À plusieurs reprises, le notaire a écrit dans la marge les mots « fripé » ou « très fripé ». Sur un total de 172 volumes, ce qualificatif se retrouve 23 fois. Peut-on en déduire que les livres en question étaient particulièrement utilisés, « lus et relus » ? Il ne faut pas omettre également l'hypothèse qu'il pouvait s'agir de livres d'occasion, déjà bien utilisés par leurs précédents propriétaires. Parmi les titres dotés de la mention susdite, on relève, sans plus de précision, un *Livre de méditation*, fort utile pour un prêtre obituaire voué à des fonctions orantes. Sensible aux Belles-Lettres, Jean Bourderie apprécie peut-être tout particulièrement *Les Métamorphoses* d'Ovide, exemplaire « très fripé ». Figure également dans cette liste, l'étude du médecin Jean Fernel, *Universa medicina*²³. La présence de cet ouvrage de vulgarisation de l'art de soigner indique que ce prêtre pouvait être également soucieux de venir en aide à ses paroissiens.

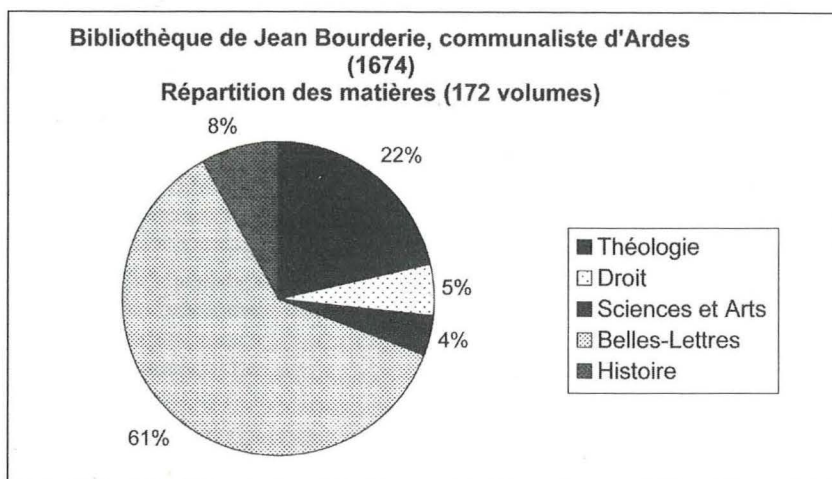
Par ailleurs, le notaire mentionne également que certains ouvrages étaient utilisés « pour la classe ». Cette occurrence revient douze fois. Il s'agit essentiellement de classiques latins comme les *Orationes* de Cicéron, les œuvres d'Ovide, ou encore les Commentaires de Jules César sur la Guerre des Gaules. L'annotation « pour la classe » indique très clairement qu'une partie de la bibliothèque était utilisée pour les activités d'enseignement de son détenteur. Comme un grand nombre d'enfants prêtres, ce dernier devait participer à l'éducation des jeunes gens de la paroisse. Son travail consistait vraisemblablement à leur apprendre à lire et à écrire, tout en leur inculquant quelques notions de latin²⁴.

Plus globalement, la répartition des matières au sein de cette bibliothèque diffère du schéma habituel. En effet, la part dévolue aux Belles-Lettres l'emporte sur la théologie. Le constat est d'autant plus surprenant que l'on sait que le défunt était « docteur en théologie ». La quasi-totalité des titres sont en latin, quelquefois en grec, comme plusieurs œuvres de Xénophon, dont la *Cyropédie ou l'éducation de Cyrus l'ancien*. Sa qualité de maître d'école, conjuguée à certains goûts personnels, explique la place importante réservée à la littérature. Le rayon consacré à la théologie, moins d'un quart du total, rassemble quelques grands classiques.

22. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 48/593, acte du 9 février 1674, minute de M^e E. Juglard. Jean Bourderie était attaché au service de l'église Saint-Dizain d'Ardes.

23. Jean Fernel (1497-1558) est surnommé le « Galien moderne » ; Sa *Medicina*, dont la première édition est parue à Paris en 1554, traite de physiologie, de pathologie et de thérapeutique. Il a connu plus de trente éditions.

24. Au XVIII^e siècle, dans le diocèse de Clermont, près d'un quart des petites écoles sont aux mains de prêtres communalistes.



Ainsi, dans la catégorie des sermons, on peut citer les *Sermons funèbres et concepts sur les fins dernières de l'homme*, par Jacques Le Clercq²⁵. Dans un autre registre, Jean Bourderie possède un exemplaire de l'œuvre d'Antoine Malet intitulée *Economie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des nobles et des grands du monde*²⁶.

En somme, si l'ensemble de ces bibliothèques fait référence à des éléments communs, elles ont chacune leur particularité. Elles reflètent aussi les goûts personnels de leur détenteur. À côté de leur bibliothèque personnelle, les communalistes peuvent parfois compter aussi sur la bibliothèque de la communauté. Celle-ci constitue alors un recours précieux pour l'ensemble des clercs²⁷.

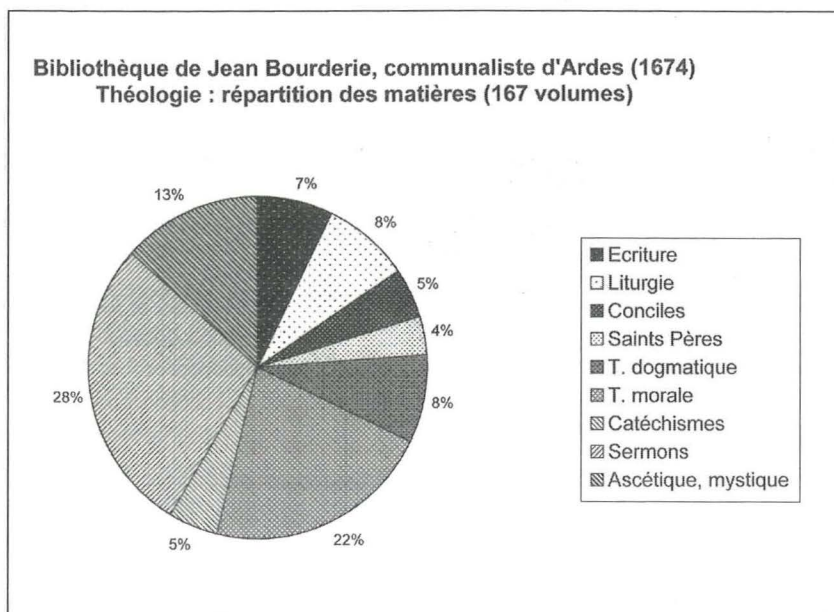
... aux bibliothèques au service de la communauté toute entière.

En Auvergne, on trouve la mention de trois bibliothèques de ce type. Deux d'entre elles concernent les sociétés d'Ambert et de Gannat dans le diocèse de Clermont, la troisième concerne la communauté de l'église Notre-Dame des Neiges à Aurillac, dans le diocèse de Saint-Flour. En dehors du cadre auvergnat, il existe seulement deux mentions de structure collective. Il s'agit, d'une part, de la bibliothèque de la familiarité d'Arbois, dans le Jura ; d'autre part, de celle des

25. L'auteur était curé de l'église Saint-Nicolas à Arras. Ses sermons sont parus à Rouen en 1614.

26. Ce livre est paru à Paris en 1619. L'abbé Antoine Malet occupait la fonction de chancelier du duché de Mercœur, terre dont relevait la seigneurie d'Ardes.

27. Elle peut jouer alors le rôle de « bibliothèque ressource », selon l'expression de Jean Quéniart (voir sa contribution dans le présent volume, p. 257).



prêtres de Saint-Bonnet-le-Château, dans le diocèse de Lyon. Apparemment, les bibliothèques communes sont rares. Il en existe peut-être d'autres, qu'il reste à découvrir. Très souvent, l'existence d'une bibliothèque est liée à la présence d'un collège géré par les sociétaires.

À Ambert, les livres de la communauté sont conservés dans le clocher de l'église Saint-Jean, dans la salle qui sert à la tenue des assemblées capitulaires. La présence de cette bibliothèque, mentionnée à plusieurs reprises, ne peut être mise en doute. Cependant, faute de source, nous ne connaissons pas le nombre de volumes qui garnissent cette pièce. Son utilité est d'autant plus grande que les prêtres prennent en charge l'éducation des jeunes gens.

L'intérêt de ces prêtres pour le livre se manifeste également lorsque, dans les années 1780, ils achètent la bibliothèque des Récollets d'Ambert. Condamné à la fermeture, en 1768, par la Commission des réguliers, le couvent abrite toujours un ou deux religieux. Ces derniers sont chargés de veiller à l'extinction de la conventualité. Les procédures, toujours très longues, expliquent, que quinze ans plus tard, la maison n'est pas totalement fermée. À la suite de cette acquisition, Jean-Joseph Vimal, reçu en 1782, est nommé « par le corps [de la communauté], commissaire pour arranger et inventorier lesdits livres »²⁸. Voilà tout ce que l'on sait de cette acquisition dont le détail n'est pas connu.

28. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, L 3187. Lettre, en date du 12 février 1792, adressée par Jean-Joseph Vimal aux administrateurs du district d'Ambert.

À Gannat, en Bourbonnais, cité fortifiée du nord du diocèse de Clermont, l'inventaire révolutionnaire, très sommaire, daté du 21 février 1790, relève 193 volumes²⁹. Comme souvent, le travail réalisé est très incomplet. Ainsi, le rédacteur omet de donner le nom des auteurs, tronque les titres. Quels enseignements tirer de ces données ? Apparemment, les livres des clercs gannatois ne se démarquent pas des bibliothèques personnelles mentionnées plus haut. Les œuvres des Pères de l'Église, saint Augustin, saint Jérôme ou encore saint Thomas d'Aquin, voisinent avec celles des classiques grecs ou latins tels qu'Aristote, Plutarque ou bien encore Térence. Parmi les ouvrages consacrés aux sciences, on remarque le fameux traité de John Holywood dit Johannes de Sacro Bosco, *De Sphaera*³⁰.

À Aurillac, en Haute-Auvergne, c'est seulement au début du XVIII^e siècle, en 1717 exactement, que l'ancien curé Labro fait don de ses livres pour constituer le noyau d'une bibliothèque commune. L'ensemble est bien modeste, puisqu'il rassemble une trentaine de volumes. Par ailleurs, chaque membre de la fraternité est appelé à enrichir ce don initial en léguant ses propres ouvrages³¹.

Plus considérables sont les bibliothèques signalées à Arbois et à Saint-Bonnet-le-Château. Pour le diocèse de Besançon, Michel Vernus mentionne la bibliothèque du corps des prêtres d'Arbois. Elle est composée de 3000 volumes. Par la suite, le fonds s'accroît en suivant une véritable politique d'achat : chaque année, la communauté prélève 66 livres sur ses revenus pour acquérir de nouveaux livres. La bibliothèque reçoit également des dons des familiers. Ainsi, en 1765, Jean-Louis Bousson lègue par testament tous ses livres « pour être réunis et déposés dans la bibliothèque commune de la familiarité »³².

29. Archives du musée du docteur VANNAIRE, « La bibliothèque des communalistes de Sainte-Croix de Gannat », *La Quinzaine bourbonnaise*, 2, 1893, p. 31-34.

30. Mathématicien anglais, Jean de Holywood, vécut au XIII^e siècle. Elève à Oxford, puis professeur à Paris où il enseigna les mathématiques et l'astronomie, il est l'un des tout premiers à avoir fait usage des écrits astronomiques des Arabes. Son traité *De Sphaera*, dont on ne compte pas moins de soixante-cinq éditions, concentre toute la science transmise par ces derniers.

31. Georges de LÉOTOING d'ANJONY, « La communauté des prêtres filleuls de l'église Notre-Dame d'Aurillac », *Revue de Haute-Auvergne*, 33, 1952-1953, p. 453-454. Parmi ces volumes, on peut citer la *Bible*, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin ou encore le *Caresme* de Lanuzec. On ne sait rien de l'évolution du fonds.

32. Michel VERNUS, *La vie arboisienne...*, *op. cit.*, p. 26. En 1789, la familiarité regroupe encore 18 membres. En 1761, le curé de Mesnay, paroisse située à quelques kilomètres à l'est d'Arbois, avait légué sa bibliothèque à la société. On peut penser qu'il s'agit là d'un geste de remerciement de la part d'un prêtre qui devait apprécier la proximité de cette bibliothèque aux ressources non négligeables.

* L'histoire de la bibliothèque de la société de Saint-Bonnet-le-Château, petite ville nichée dans les monts du Forez, aux confins des diocèses de Clermont, de Lyon et du Puy, reste, quant à elle, hors du commun³³. Dans le cas de cette communauté, l'enseignement dispensé par ses membres est attesté depuis les XIV^e et XV^e siècles³⁴. En 1716, afin de soutenir cet effort, les manuscrits, les incunables et les éditions acquises au cours des XVI^e et XVII^e siècles sont regroupés dans un seul bâtiment. Les prêtres décident de construire une salle, adossée à la nef nord. L'acte de constitution de la bibliothèque, reçu en 1717, stipule, en outre, que les livres appartiennent également « aux habitants de la ville » et doivent rester dans le local qui vient d'être achevé. Par ailleurs, les nouveaux reçus, lors de leur réception, s'engagent à donner un ouvrage et à assurer, au profit de l'établissement, une rente annuelle de trente sols. Plusieurs notables suivent leur exemple et les collections s'enrichissent de nouveaux dons et achats. Ainsi, les frères Dubesset, Jean-Baptiste, curé de 1707 à 1727, et Christophe, sociétaire, offrent leur bibliothèque familiale, comprenant notamment les livres de leur père, avocat lettré et bibliophile. En ce sens, le catalogue de la bibliothèque peut être analysé comme le reflet d'un compromis entre les choix des amis et donateurs de la communauté et ceux des sociétaires³⁵.

Malmené à la Révolution, le fonds cependant n'a pas été dispersé. Il est toujours conservé dans l'église de Saint-Bonnet. Il rassemble un peu plus de 2000 volumes³⁶.

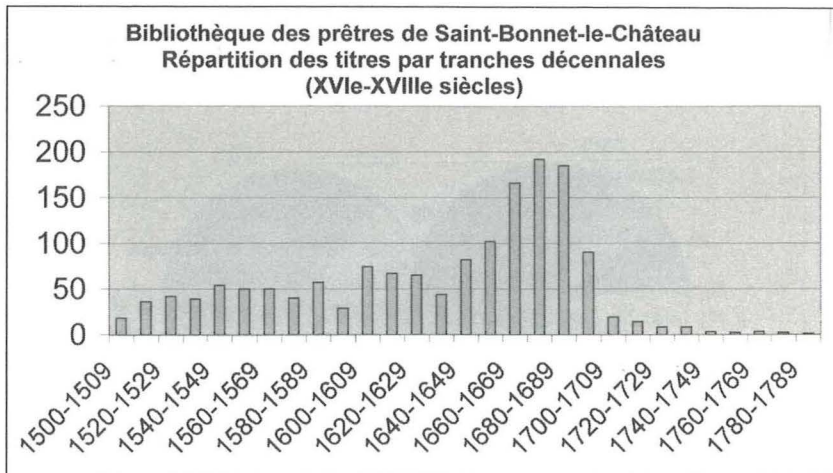
La répartition des titres par tranches décennales montre suffisamment l'importance des décennies 1660-1690. Elles correspondent à la grande période de la production du livre religieux. On constate donc que les prêtres natifs ne sont pas

33. Voir André BARBAN, « Notice sur la bibliothèque de Saint-Bonnet-le-Château », *Annales de la société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, I, 1857, p. 378-384 ; J. CONDAMIN et F. LANGLOIS, *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, Paris, 1885-1887 ; Charlotte BRUEL, « Histoire du fonds ancien de la collégiale de Saint-Bonnet-le-Château », *Des livres et des hommes, 1989-1999* (dir. Alain COLLET), *Bulletin du patrimoine* n° 10, p. 83-91.

34. Voir Jean BEYSSAC, « Quelques notes sur l'enseignement à Saint-Bonnet-le-Château », *Bulletin de la Diana*, 23, 1927-1930, p. 473-490 ; et Claude LONGEON, « La vie intellectuelle à Saint-Bonnet-le-Château », *Le passé des villes foréziennes. De l'Antiquité au XVI^e siècle*, Saint-Etienne, 1970, p. 177-185.

35. Selon l'expression de Bernard DOMPNIER et de Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne (Actes du colloque de Marseille-E.H.E.S.S., 2 et 3 avril 1997)*, Clermont-Ferrand, 2000, p. 12.

36. Afin d'analyser ce fonds, j'ai travaillé à partir du catalogue dressé en 1916 par l'abbé Murgue, alors curé de Saint-Bonnet-le-Château, que j'ai complété, pour les éditions du XVI^e siècle, par le travail réalisé par Alain COLLET, *Catalogue des livres du XVI^e siècle conservés dans la bibliothèque de la collégiale de Saint-Bonnet-le-Château*, Saint-Etienne, 1998. Je remercie vivement M. Alain Collet, chargé du patrimoine à la médiathèque départementale de la Loire, qui a bien voulu me communiquer une copie de l'inventaire de 1916.

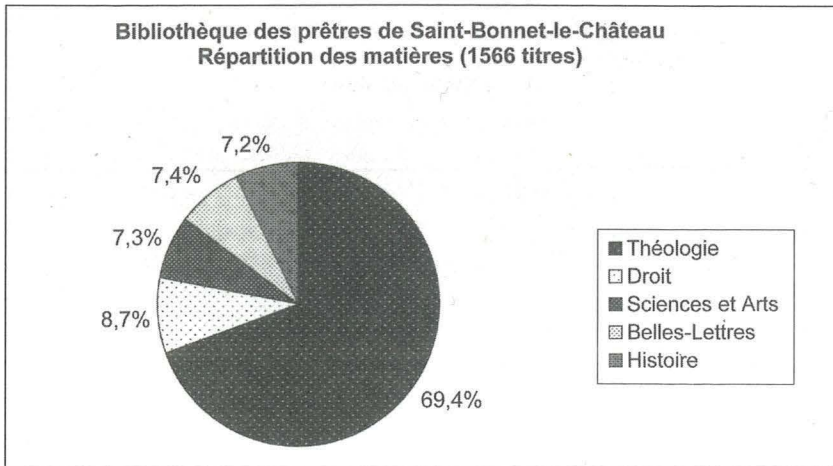


restés à l'écart de ce mouvement³⁷. La très faible présence des éditions du XVIII^e siècle indique bien qu'au cours du dernier siècle d'existence de la compagnie, la politique d'achat est beaucoup moins dynamique. Seuls 3 % des titres datent de cette époque. D'une part, il semble que les sociétaires se contentent d'utiliser les livres édités à la fin du XVII^e siècle ; il s'agit, pour l'essentiel, des principaux ouvrages de théologie. D'autre part, il est certain que la baisse des activités d'enseignement n'engage pas à renouveler les collections. De ce fait, on a l'impression d'une culture ecclésiastique qui s'est complètement figée à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles³⁸.

Si on répartit les livres par grandes rubriques, on trouve une bibliothèque où domine la théologie. En effet, l'école tenue par les sociétaires a vocation à jouer le rôle de petit séminaire. Autrement dit, il s'agit d'apporter une formation initiale avant l'entrée au grand séminaire, voire de pallier l'absence de ce dernier avant sa fondation dans le courant du XVII^e siècle. Les quatre autres catégories sont représentées de façon équivalente. Cependant, quand on connaît le nombre important de conflits entre curés et communalistes, on peut être étonné par la faible part consacrée aux matières juridiques (8,7 %). Le même constat peut être fait pour les bibliothèques individuelles évoquées plus haut. Sans doute les clercs s'en remettent-ils aux hommes de l'art, peut-être pas tout à fait complètement

37. Voir B. DOMPNIER et M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres...*, *op. cit.*

38. Cependant, pour nuancer cette conclusion, on ne peut négliger l'hypothèse selon laquelle certains livres, parmi les plus récents, ont pu être dérobés au moment des événements révolutionnaires.

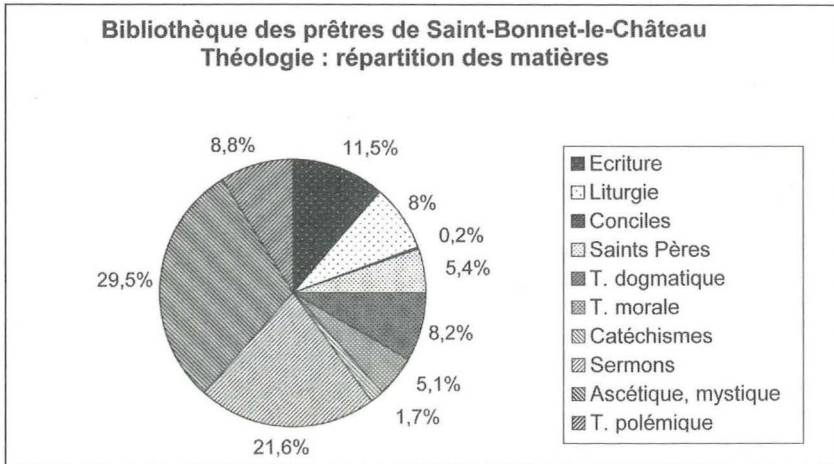


toutefois, puisqu'on trouve un ouvrage broché intitulé *La science des juges*³⁹. Parmi les curiosités du rayon des sciences, on remarque le livre d'Estienne Ydelez, prêtre, chapelain ordinaire des pestiférés de Besançon au XVI^e siècle, intitulé *Les secrets souverains et vrais remèdes contre la peste*, dans une édition lyonnaise datée de 1628. Quant au rayon Histoire, il peut s'enorgueillir de posséder un exemplaire des *Chroniques* de Froissart, dans une édition parisienne de 1495, celle d'Antoine Vérard. Les ouvrages relevant du rayon des Belles-Lettres rejoignent la religion lorsqu'ils traitent de rhétorique. C'est le cas avec cette édition de 1676 de Bernard Lamy, intitulé *De l'art de parler*⁴⁰.

Enfin, pour ce qui concerne la théologie, les clercs sambonitains paraissent avoir été très intéressés par la théologie ascétique et mystique et par l'art du sermon. Plus de la moitié des titres sont consacrés à ces différents domaines. Dans le même temps, les mêmes prêtres semblent peu tentés par les ouvrages de controverse (8,8 % du total). Ces remarques rejoignent ce qui a pu être observé lors de la présentation de la bibliothèque « imaginaire » des communalistes ambertois. L'idée que l'on peut se faire de la culture des prêtres natifs est avant tout celle d'hommes occupés à des tâches de prière ou de pastorale. Il semble

39. Ce titre se trouve parmi les livres d'Antoine Flouvat d'Ambert, inventoriés en 1751. De même, le familial Gaspard Brenez dispose de plusieurs ouvrages qui ressortent du droit bénéficiaire (voir Michel VERNUS, « La culture du clergé jurassien de la fin du XVII^e siècle à la Révolution », art. cité, p. 121).

40. Bernard Lamy (1640-1715), oratorien, est l'auteur de nombreux ouvrages relatifs à la rhétorique mais aussi aux sciences exactes. Son *Art de parler* est un ouvrage novateur d'inspiration cartésienne.



alors logique qu'ils préfèrent les traités de méditation aux libelles de controverse, dont ils n'ont pas vraiment l'usage dans une région où la présence des réformés est faible⁴¹.

Souvent considéré comme un prêtre ignorant, en décalage par rapport à l'idéal sacerdotal proposé par la Réforme catholique, le communaliste n'est pas forcément un homme réfractaire à la culture écrite en général et aux belles-lettres en particulier. On a peut-être oublié un peu vite qu'il appartient lui aussi au monde des clercs. Globalement, il semble qu'à l'image des curés, les enfants prêtres ont plutôt satisfait aux injonctions de leur hiérarchie en matière de possession de livres. Il n'y a pas de réel décalage entre leurs bibliothèques et celles des autres catégories de clercs. Par ailleurs, il apparaît que la conduite des âmes, tâche essentielle que le concile de Trente a assignée aux prêtres, n'est pas étrangère à la mission du filleul. Somme toute, au XVIII^e siècle, la composition de la bibliothèque du prêtre natif est le reflet de la formation reçue au séminaire. De plus, par leur activité d'enseignement, en s'appuyant sur des bibliothèques communes, les fraternités de prêtres ont participé à leur manière à l'encadrement culturel organisé par l'Église catholique.

Stéphane GOMIS

41. Néanmoins, les ouvrages de controverse ne sont pas totalement absents des rayonnages de leur bibliothèque. On peut citer du jésuite Pierre COTON, le confesseur d'Henri IV, *Institution catholique où est déclarée la vérité de la foy contre les hérésies et superstition de ce temps divisée en quatre livres qui servent d'antidote aux quatre de l'institution de Jean Calvin*, paru à Paris en 1610, ou encore de Valentin GÉRARD, *Le triomphe de la glorieuse Vierge Marie contre les calomnies du livre du ministre Siméon Codur*, Lyon, 1607.

TABLE

Avant-propos, par Marc VENARD	9
Travaux et publications de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard	13
I. ITINÉRAIRES DE RECHERCHE EN HISTOIRE RELIGIEUSE	23
Nicole LEMAÎTRE Abbés et abbesses de l'époque moderne. Approches nouvelles de la prosopographie	25
Marc BOUYSSOU Les saints titulaires des paroisses. Comparaison entre le Languedoc et le sud du Bassin parisien	49
Robert SAUZET Sacralités catholiques dans les Cévennes	61
Gilles SINICROPI À l'ombre des Carmes déchaux : le Tiers Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Sainte-Thérèse (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	73
Bernard HEYBERGER Politique et spiritualité du Sacré-Cœur en Syrie et au Liban (XVIII ^e siècle)	93
Bernard MONTAGNES Les inquisiteurs « martyrs » de Cordes. Une légende	107
Anthony MCKENNA et Annie LEROUX L'édition électronique de la correspondance de Bayle	117
II. AUTOUR DES CONFRÉRIES	127
Serge BRUNET « Confréries ligueuses, confréries dangereuses ». Fraternités de combat dans le Sud-Ouest de la France durant les guerres de Religion	129

Bernard DOMPNIER et Françoise HERNANDEZ Fêtes des confréries, calendrier liturgique et dévotions (XVII ^e et XVIII ^e siècles)	171
Stefano SIMIZ La crise des confréries dans les années 1760. L'exemple champenois	193
Régis BERTRAND La sociabilité extrême : Balthazar Jullien de Madon (1762-1847), pénitent et franc-maçon marseillais	207
Marc VENARD Si on parlait des confréries de métiers...	221
III. AUTOUR DU LIVRE	239
Stéphane GOMIS Les bibliothèques des prêtres communalistes aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	241
Jean QUÉNIART La culture des prêtres de campagne bretons, au XVIII ^e siècle	257
Michel FROESCHLÉ <i>L'Anti-Lucrèce</i> : la physique d'un apologiste du début du XVIII ^e siècle	267
Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD La bibliothèque idéale selon les <i>Nouvelles ecclésiastiques</i>	279
Dominique VARRY Le <i>Traité de la lecture chrétienne</i> de Dom Nicolas Jamin	299
Philippe MARTIN Livres et lecteurs pieux en Lorraine, en 1807	309
Conclusion, par Dominique JULIA	327

Cet ouvrage a été composé en TIMES
Corps 10,5 interligné 13 points

Achévé d'imprimer en septembre 2005
sur les presses du

GROUPE HORIZON
200, avenue de Coulin
13420 Gémenos

pour le compte des

EDITIONS LA THUNE
30, rue Thubaneau
13001 Marseille

tél./fax : (33) 04 91 91 52 48

e-mail : ed.lathune@wanadoo.fr
rqyc.lathune@wanadoo.fr
website : www.la-thune.com

N° imprimeur : 0508-143

Dépôt légal : septembre 2005

Imprimé en France

Sacralités, culture et dévotion

Durant plus de vingt ans, Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, Directrice de recherches au C.N.R.S. et membre du Centre de Recherches historiques de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, a animé et dirigé un séminaire d'Histoire à Marseille, dans les locaux de la Vieille Charité. Auteur reconnue de nombreux ouvrages qui, partant de la Provence orientale, ont élargi peu à peu leur champ aux dimensions de la Catholicité à l'époque moderne, Marie-Hélène Froeschlé-Chopard a conduit son auditoire dans les voies les plus variées de l'anthropologie religieuse : la localisation et l'aménagement des lieux de culte ; l'iconographie et l'onomastique chrétiennes ; la vie des confréries et les dévotions nouvelles ; les bibliothèques ecclésiastiques ; les pèlerinages... Et cela à partir de sources et selon des méthodes constamment réinventées.

À l'occasion du dernier séminaire, réuni à Marseille en mars 2002, les élèves et les amis de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard ont voulu apporter leur contribution à une sorte de parade finale de ses divers thèmes de recherche. Ce sont les actes de ces journées qu'on trouve ici réunis, sous trois grandes rubriques : Itinéraires de recherche en histoire religieuse ; Autour des confréries ; Autour du livre.

Ces essais ont pour auteurs :

Régis BERTRAND, Marc BOUYSSOU, Serge BRUNET, Bernard DOMPNIER, Michel FROESCHLÉ, Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, Stéphane GOMIS, Françoise HERNANDEZ, Bernard HEYBERGER, Dominique JULIA, Nicole LEMAITRE, Annie LÉROUX, Anthony MCKENNA, Philippe MARTIN, Bernard MONTAGNES, Jean QUÉNIART, Robert SAUZET, Stefano SIMIZ, Gilles SINICROPI, Dominique VARRY, Marc VENARD.

ISBN : 2-913847-34-X

Prix : 24 €

